

ATELIER > Diversité des élèves, des enseignants et diversification des pratiques

La diversité aux Pays-Bas, entre idéal et réalité

Jos Canton

Conseiller de programmes, SLO, Enschede

J.Canton@slo.nl

ÉLÉMENTS SUR LE SYSTÈME ÉDUCATIF DES PAYS-BAS

La scolarité est obligatoire pour les enfants âgés de 6 à 16 ans. La moitié des élèves est inscrite dans le public, l'autre dans le privé. Les deux types d'établissement bénéficient de la même subvention de l'État, mais la majorité des parents préfèrent inscrire leurs enfants dans le privé. La plupart des établissements dans le privé ont été fondés par des institutions religieuses: ils ont une dénomination catholique, protestante ou islamique, par exemple. C'est toujours un facteur déterminant pour le choix d'une école par les parents. Mais il existe aussi des distinctions selon des principes pédagogiques tels que ceux de Montessori ou Jenaplan. Contrairement à ce que certains hommes politiques souhaitent, les parents sont libres de choisir le système qui convient le mieux aux besoins de leur enfant. La différence principale entre le public et le privé tient au fait que seuls les établissements privés ont le droit de refuser l'inscription d'un élève ou de le renvoyer.

Les élèves se déterminent pour un type d'enseignement secondaire dès l'âge de 12 ans; l'admission se fait sur la base des résultats au test national du Cito, auquel s'ajoute l'avis du maître de l'école primaire.

Les élèves suivent un tronc commun de 12 à 15 ans, mais qui est élaboré selon le niveau des élèves dans les différents types de collèges.

Après le tronc commun (premier cycle), la préparation à l'équivalent du baccalauréat se fait dans le deuxième cycle (qui dure deux ou trois années).

Au cours des dernières décennies, les Pays-Bas ont connu une forte déréglementation dans tout le secteur public, enseignement inclus. Cela présente quelques avantages: une plus grande liberté offerte aux établissements en matière de programme d'études, de matières enseignées, de différenciation dans le profil des établissements (arts, sports, élèves extra doués, enseignement bilingue, CLIL¹), la concurrence entre les établissements. Les inconvénients sont, notamment: les frais supportés par les parents, la différence de qualité, le manque de places disponibles, les listes d'attentes, la concurrence, des conditions de travail inégales des professeurs.

VERS UNE ÉDUCATION INCLUSIVE

Depuis quelques années, l'ambition est de combattre l'exclusion dans la société et de rendre les écoles accessibles à autant d'élèves que possible. On vise surtout à mieux intégrer deux types d'élèves: les enfants d'immigrés qui souffrent souvent d'un retard langagier et les enfants souffrant d'un handicap. Les mesures sont connues sous le slogan «*Weer samen naar school*» (On va à en classe tous ensemble). Les véritables handicapés comme les élèves complètement aveugles ou sourds-muets profitent bien sûr de leurs propres instituts.

Pour permettre cette intégration, on dispose de deux instruments: pour les enfants dont les parents n'ont suivi qu'une éducation minimale et les enfants d'immigrés, les établissements scolaires reçoivent un budget supplémentaire; les parents des enfants handicapés reçoivent chaque année un montant nécessaire pour acheter

1. On dénombre actuellement quarante collèges/lycées dans lesquels la langue véhiculaire est l'anglais pour 40% des matières et un seul avec l'allemand; plusieurs préparent directement l'*International Baccalaureat (IB)*; on constate le besoin de créer un baccalauréat européen.

les soins nécessaires scolaires et médico-sociaux (le « sac à dos »). Dans le secteur socio-médical, ce système fonctionne bien, car on a mis au point des centres de soins ambulants au service de ces enfants et des établissements qui les accueillent. Dans l'enseignement (surtout primaire), le processus de familiarisation prend plus de temps.

On constate une nette baisse de la fréquentation des écoles spéciales et, simultanément, un accroissement des recours aux centres de soins.

Dans le secondaire, le système de financement est le même, mais la structure de l'éducation diffère. Malgré l'ambition d'intégrer ces élèves, leur exclusion est en réalité importante. Facteurs déterminants: entre autres, la sélection précoce (à 12 ans) et le libre choix de l'école par les parents.

Qui sont les élèves les plus vulnérables? Les statistiques de l'inspection du ministère de l'Éducation nationale sur l'échec scolaire, l'abandon sans diplôme, etc.) indiquent que ce sont:

- les élèves néerlandais dont les parents sont peu scolarisés;
- les élèves d'immigrés turcs et marocains;
- les garçons ayant un retard langagier;
- les filles rencontrant des difficultés en sciences, en mathématiques et en technologie
- les élèves surdoués manquant de motivation ou craignant l'échec.

Les chiffres de 2008 montrent heureusement une légère diminution (10 %) du nombre d'échecs.

MESURES SPÉCIALES

On a déjà indiqué que les établissements reçoivent une subvention spéciale pour les élèves dont les parents sont peu scolarisés. Ils ont la liberté d'utiliser cette subvention pour, par exemple, des cours supplémentaires de langues, ou de maths pour les filles, pour l'accueil à l'école avant et après les horaires scolaires, etc.

Les élèves qui ont abandonné l'école ou n'ont pas réussi leurs épreuves finales ont la possibilité de continuer jusqu'à l'âge de 18 ans un parcours mi-professionnel, mi-scolaire (pour les formations professionnelles) ou encore de réussir leur baccalauréat matière par matière (pour les formations générales).

En outre, il existe des mesures spéciales pour des élèves qui se sentent exclus de l'enseignement normal, comme les élèves surdoués ou les élèves ayant des talents spécifiques (artistiques, sportifs).

Quelques exemples d'approches adaptées à ces catégories d'élèves

Les élèves surdoués

Dans le secondaire, au sein de l'enseignement normal, il existe une *Begaafdheidsprofiel scholen* (certification spéciale pour l'accompagnement et le soutien des élèves surdoués intellectuellement, proposée par douze établissements). Le SLO soutient ces écoles avec des programmes adaptés qui se caractérisent par leur aspect « compact et riche » (faire ce qui est vraiment indispensable pour le baccalauréat et créer ainsi un espace de choix libre pour les élèves).

Des parents, en collaboration avec des entreprises, ont pris l'initiative de créer une fondation qui gère des écoles spéciales pour élèves surdoués, les écoles Leonardo qui offrent des programmes spécialisés et des regroupement spécifiques au niveau du primaires et du premier cycle du secondaire.

Les élèves présentant un talent sportif

Les élèves très sportifs ou qui s'entraînent pour un sport olympique sont inscrits dans 25 collèges et lycées LOOT (*Landelijk Overleg Onderwijs en Topsport*) et quatre centres nationaux CTO (*Centra voor Topsport en Onderwijs*), en coopération avec les organismes sportifs ou le comité olympique. Les programmes d'études spécifiques sont développés par le SLO. Ces élèves profitent d'horaires flexibles, de dérogations pour certaines matières et d'une approche « sur mesure ». Les élèves sont encadrés et bénéficient d'un coaching sportif et scolaire. Ils ont la possibilité de passer le baccalauréat en deux sessions annuelles.

Les élèves présentant un grand talent artistique (théâtre, arts plastique, musique)

L'enseignement assuré à ces élèves est dispensé dans des classes préparatoires et est rattaché aux conservatoires qui garantissent leur admission.

VERS UNE APPROCHE DIDACTIQUE

En développant des programmes pour les élèves surdoués, le SLO distingue douze critères pour une bonne approche pédagogique et didactique :

- accéder à un degré de difficulté élevé ;
- proposer des sujets intéressants et présentant un défi ;
- proposer des tâches ouvertes ;
- proposer des problèmes véritables ;
- utiliser des concepts abstraits ;
- proposer des sujets nouveaux ;
- faire appel à l'esprit de recherche ;
- viser à la corrélation des sujets proposés ;
- faciliter le travail en autonomie ;
- faciliter la coopération ;
- proposer des sources d'information variées ;
- faire appel aux compétences métacognitives.

BIBLIOGRAPHIE

Ministerie van Onderwijs Kunsten en Wetenschappen: http://www.minocw.nl/documenten/onderwijs-doc-2005-eurydice_nl.pdf

National Report Inclusive education in the Netherlands, La Haye, 2008.

Stichting Leonardoscholen: <http://www.leonardoschool.nl/schoolconcept.html>

Stichting Leerplan Ontwikkeling: <http://www.slo.nl>